

<https://cmonbiola.info/spip.php?article945>



2009-20 ?? : Vague ultime

- fantomedieux

Date de mise en ligne : mardi 2 janvier 2024



Copyright © CRAS-Toulouse - Tous droits réservés

AVERTISSEMENT

Les remarquables œuvres ci-dessous nous ont semblé importantes à diffuser. Nous avons donc envoyé une demande manuscrite d'autorisation de diffusion à chaque éditeur ([lire la lettre envoyée](#)).

N'ayant à l'heure actuelle reçu qu'une seule réponse favorable, nous nous permettons de publier quelques extraits de BD et de livres.

Si cela pose un quelconque problème, merci de nous recontacter. Les images et textes présents étant PROPRIÉTÉ de leurs auteurs et éditeurs respectifs, soumises à copyright, si ces derniers le désirent, elles seront retirées du site sur simple demande de leur part.

- Extraits de la BD « Le temps des jonquilles »

BD sur les Gilets jaunes de Laurent Galandon, Anne-Sophie Reinhardt et Amandine Puntous, Futuropolis, 2023.
Copyright éditions Futuropolis.

-COPYRIGHT les Grands dossiers de Sciences Humaines

"On a ouvert les cahiers de doléances" (pages 21 et 26/27), avec le mot de la faim démocratique : "A la nation pyramidale, nous voulons substituer une nation amphithéâtre" (cahier de doléances de Biran, Gers). Lire aussi l'entretien marquant de Guillaume Mazeau, spécialiste de la Révolution française : "Les rédacteurs de 1789, ce sont 5 millions d'hommes sur 28 millions d'habitants. Pour être convoqué, il fallait être un homme, avoir au moins 25 ans et être inscrit sur des listes d'imposition. Tout cela a tenu à l'écart une partie importante du peuple qu'on a appelé le Quatrième ordre, soit la fraction inférieure du Tiers état. Très peu de femmes ont écrit, à l'exception, par exemple, de veuves qui étaient cheffes de foyer ou de membres de communautés religieuses. [...] Il est également important de noter que ces cahiers de 1789 ont été rédigés collectivement. Les hommes se sont exprimés comme une communauté (d'habitants, de métier, de religion ...), et non comme des individus. [...] Alors que, en 2019, on peut directement accéder à la parole des individus, telles qu'ils ont voulu nous la livrer. On rentre dans la vie intime des gens ..." (page 19)

III^e RÉPUBLIQUE

QUAND JAURÈS RESSUSCITAIT LES CAHIERS DE 1789

En 1903, le député socialiste appellait le gouvernement à mener un travail de publication des archives de la Révolution, dans une visite à la fois pédagogique et militante.



A la fin du 19^e siècle, une révolution entre

une révolte mal nommée des Fléaux. Par deux fois, Jean Jaurès critiqua le

gouvernement pour son rôle de faire

découvrir la révolution aux contemporains.

Contrairement à la théorie officielle,

les documents sont immuables par leur mo-

rité, il existe avec leur éloignement des

sources inévitables.

Sur l'ordre de l'Assemblée

constituante, une commission, vice

ministère des archives de la Révolution, voit

l'avenir sur l'île parallèle aux pieds.

Rencontré à la préfecture. En

novembre 1903, alors qu'il vient de

recevoir son siège député du Tarn

pour les prochaines législa-

tions, il propose à

ses collègues de faire des apé-

reux pour rendre visible les

archives de la Révolution, dont les

cahiers de déléances. « Les documents

sont dépassés dans les archives. Ils ne

servent plus à rien. Il faut les faire

dans l'histoire. Si je puis dire, dans

l'avenir. » Il prend la parole devant

l'Assemblée et une élue.

Il présente à l'Assemblée une demande

par le député Adolphe Adrien.

Théâtre de la crise d'Hanovre. De la

Révolution française à la Terreur et

rétablissement de l'ordre du projet.

Le musée des Cahiers de la Révolution

et l'Assemblée nationale. Pour

montrer les recherches à l'école

républicaine, la commission, dans

Juste au rebours de l'ordre

projet d'assemblée en 1903, choisi

les documents de l'Assemblée des

déléances, de l'Assemblée publique et

des universités. Après la mort de Léon

Blum en 1905, le député socialiste

de la collection de documents créés sur

l'Assemblée Assemblée de la Révolution

française. C'est à ce moment-là que

les déléances deviennent des documents

importants, pour servir d'outils et

commentaires. De déléances-mémoires

de déléances-souscription-déclasse-

ment (voir p. 30), jusqu'à ces

documents de l'Assemblée publique

qui nous servent d'outils et d'élé-

ments de la connaissance. Jaurès

il reste coordinateur du déléances

comité et il écrit le code tout au début

du public sur l'héritage révolutionnaire.

« Ces dernières années, lorsque le rôle

des musées au niveau des bibliothèques

et des conservatoires en particulier, que

ce soit par la publication ou de

reproduction de documents, ou de

Guillotine Musée. En effet, selon

beaucoup d'enseignants et de

pédagogues de la III^e République,

ce que l'héritage de la Révolution

est quelque chose de très important

et doit être enseigné et enseigné

évidemment chez les élèves et à

l'enseignant. René-Henri André, a aussi

voulu ériger des stèles au papier. On

sur l'assemblée ne fait pas tout.

Magnifique, mais il y a un autre

élément dans la vie de l'Assemblée

et c'est l'Assemblée, un peu

au-delà de l'Assemblée, un élément

qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

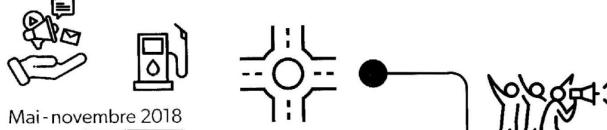
être l'Assemblée et qui peut être l'Assem-

blee et qui peut être l'Assemblée et qui peut

Le poids de l'histoire

DES GILETS JAUNES AUX CAHIERS CITOYENS

Les cahiers de doléances de 2018-2019 résultent d'initiatives de militants des ronds-points, puis d'élus locaux, ensuite généralisées par le gouvernement au sein d'un grand débat national.



Mai - novembre 2018

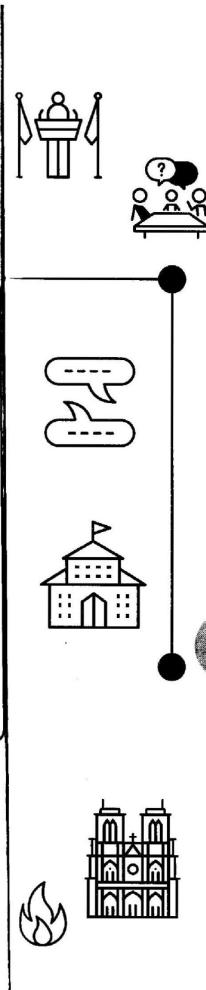
Des réseaux sociaux aux ronds-points

En mai 2018, une autoentrepreneuse de Seine et Marne, Priscillia Ludosky, met en ligne une **pétition intitulée « Pour une baisse des tarifs du carburant à la pompe »**, protestant contre l'augmentation des taxes frappant l'essence et le gazole, dans un contexte où leur prix de vente au consommateur a augmenté d'environ 5% en un an. Après des débuts modestes, son texte, relayé dans les médias grand public, engrange plusieurs centaines de milliers de signatures à partir d'automne, tandis qu'une vidéo sur le même sujet de l'hypothérapeute bretonne Jacinte Mouraud devient virale. Un conducteur de poids lourd, Brice Drouet, lance un appel à un rassemblement d'automobilistes sur le périphérique parisien pour réagir contre la hausse des coûts du carburant. Le 17 novembre, plusieurs dizaines de milliers de manifestants, reconnaissables à leur gilet de sécurité réfléchissant, se mobilisent dans toute la France, notamment dans le centre des grandes villes et autour des ronds-points : c'est l'**« acte 1 »** du mouvement dit des Gilets jaunes, désormais appellé à se renouveler week-end après week-end, avec des manifestations souvent émaillées de violences. ●

Novembre - décembre 2018

Les premiers cahiers de doléances

Le 1^{er} décembre, le mouvement atteint une intensité inédite avec son «**acte III**», marqué notamment par le saccage par des manifestants de l'Arc de triomphe de Paris et par l'incendie de la préfecture de Haute-Loire au Puy-en-Velay. Comme l'ont fait se la question des carburants, les demandes des Gilets jaunes s'élargissent au système fiscal en général ou concernent une critique radicale de la démocratie représentative, avec la revendication de l'instauration du référendum d'initiative citoyenne (RIC). Sur les ronds-points occupés au quotidien commencent à circuler des premières listes de revendications et pétitions. Le 3 décembre, l'Association des maires d'Ile-de-France appelle les maires de la région à mettre en place des «cahiers de doléances» pour permettre des échanges plus apaisés entre les élus et la population. Quinze jours plus tard, l'Association des maires ruraux de France (AMRF), qui représente plus de 90% des communes, lance sur le même modèle l'opération «**Mairie ouverte**», visant à accueillir «les doléances et les propositions» des citoyens ruraux dans des cafés destinés à l'exécutive et aux parlementaires. Initialement prévue pour durer seulement une semaine, l'opération connaît un vif succès. ●



ON A OUVERT LES CAHIERS DE DOLÉANCES

Décembre 2018 - février 2019

La généralisation du dispositif avec le « Grand Débat national »

Principalement ciblé par de nombreux manifestants, Emmanuel Macron tente de reprendre la main en annonçant le 10 décembre, lors d'une allocution télévisée, le lancement d'un «**Grand Débat national**». Objectif, entre autres, faire que les «**bons solutions**» émergent aussi «**du terrain**», surtout au travers des maires, présentés comme les «**interlocuteurs naturels**» pour recevoir les doléances des citoyens et s'en faire l'écho. L'Elysée tire quatre thématiques prioritaires de discussion : la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'état et des services publics. Officiellement lancé le 15 janvier 2019, peu après la publication d'une «**Lettre aux Français**» du chef de l'Etat, ce Grand Débat passe en particulier par un appel à l'ouverture dans chaque commune de cahiers de doléances, désormais rebaptisés «**cahiers citoyens et d'expression libre**». Mais de nombreux autres canaux de communication, plus moins encadrés, sont ouverts : mise en ligne d'un site proposant des questionnaires à choix fermé et des interrogations ouvertes, invitation à l'envoi de contributions spontanées par courrier papier ou électronique, distribution de questionnaires dans des stands installés dans les gares et bureaux de poste, mise en place de réunions locales et de conférences nationales et régionales... ●

Février - avril 2019

Une restitution au goût d'inachevé

Officiellement clos le 20 février 2019, les cahiers citoyens, y compris une partie de ceux ouverts par les Gilets jaunes et ceux lancés lors de l'opération «**Mairie ouverte**», sont remis par les maires aux préfectures. Ils font ensuite l'objet d'une numérisation et d'une indexation sous forme de la Bibliothèque nationale de France. Au total, 16000 communes, soit près d'une sur deux, ont ouvert au moins un cahier ; on dénombre près de 20000 cahiers, 22000 contributions et 465000 pages notées de doléances. Alors que la Commission nationale du débat public avait recommandé que les données du Grand Débat fassent l'objet d'une étude par la recherche publique, ce sont des prestataires privés qu'on priviliege : les cahiers citoyens, les courriers individuels et les comptes-rendus de réunions locales donnent ainsi lieu à une analyse effectuée par un consortium formé du cabinet de conseil Roland Berger et des prestataires technologiques Cognito et Bluenova, et rendue publique début avril. Le 15 de ce même mois, Emmanuel Macron doit dévoiler solennellement à 20 heures à la télévision les conclusions qu'il tire du Grand Débat, dont plusieurs mesures (instauration d'une dose de proportionnelle, assouplissement des règles du référendum d'initiative partagée...) ont auparavant fuité dans les médias. C'est alors qu'un gigantesque incendie éclate à Notre-Dame de Paris provoquant la consternation dans le monde entier : déjà enregistrée, l'allocution ne sera jamais diffusée, et remplacée par une conférence de presse dix jours plus tard. ●

JEAN-MARIE POTTIER



«**Moi je veux bien payer des impôts mais à condition de savoir à quoi ils servent et pour qui**»
— Les Andelys, Eure

«**Permettez-moi de vous demander, que faites-vous de tout cet argent collecté ? car, je n'en vois pas la couleur. Les routes sont en mauvais état, l'on hésite à prendre l'autoroute payante, à utiliser le TGV horriblement cher ; pour me soigner correctement, je dois parcourir pas moins de 150 km à mes frais bien sûr, etc... car la liste serait trop longue.»**
— Arleson-sur-Armançon, Yonne

«**TAXER = TUE.**» — Vizille, Isère

«**La fin du monde oui, la fin du mois d'abord.**» — Marseillan, Hérault

«**Je suis une maman seule devant sa fille bientôt de 11 ans et bientôt la rentrée au collège. Je me lève chaque matin à 6 h je finis mon travail en moyenne vers 17 h chez moi, je suis taxée dans tous les sens. Au final je travaille pour vivre et non aucun plaisir, exemple pas de restaurant, pas de coiffeur... Vous comptez quand bouger?**» — Vézénobres, Ardèche

«**Remettre l'ISF (le "S" signifiant solidarité NON !)**» — Paris 18^e

«**Je ne crois plus au père Noël, mais au moins ça me fait du bien d'un peu m'extérioriser car la vie devient de plus en plus difficile financièrement pour la plupart des citoyens.**» — Saint-Jean-de-Luz, Pyrénées-Atlantiques

